



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 08 avril 2019  
affiché ou publié le lundi 08 avril 2019  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190328-lmc1H21918H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H21918H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 035-19 C

**Objet :** *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable du pôle aquatique à la direction du développement touristique et des grands équipements*

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Anne Routin à Christiane Boisselon - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffernat à Sylvie Koska - de Alexandra Tumar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 035-19 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable du pôle aquatique à la direction du développement touristique et des grands équipements**

---

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le poste de responsable du pôle aquatique à la direction du développement touristique et des grands équipements est à pourvoir. En effet, la direction du service est désormais partagée entre l'actuel responsable du pôle aquatique affecté au volet « grands équipements » et l'actuel directeur affecté entièrement au volet « développement touristique ».

Ce poste aura en charge l'exploitation des équipements aquatiques de l'agglomération.

**Vu** l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : confirme** que le poste de responsable du pôle aquatique à la direction du développement touristique et des grands équipements est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

**Niveau de recrutement :**

Catégorie A – cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives.

**Missions confiées à l'agent :**

**Préparer l'ouverture de la future piscine aqualudique :**

- mettre en place les plannings d'occupation,
- préparer les équipes,
- coordonner les marchés d'équipements,
- participer à l'ensemble des procédures nécessaires à l'ouverture : dossier d'homologation, mise en place de la régie, convention d'occupation, grille tarifaire, plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS),
- mettre en place des comptes d'exploitation prévisionnels.

**Exploiter la future piscine aqualudique :**

- fournir un service de qualité aux différents publics,
- manager le personnel en fonction des contraintes de service,
- assurer la relation avec les clubs et le monde scolaire (Inspection académique, écoles),
- élaborer un programme d'animations dynamiques,
- élaborer un programme d'activités permettant une optimisation financière des recettes.

En collaboration avec le référent de la direction de la communication : planifier, promouvoir et dynamiser l'offre de service de la piscine aqualudique avec une exigence qualitative, et dans le cadre d'une démarche commerciale et marketing assumée.

Suivre le projet de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond en lien avec la direction des bâtiments communautaires

### **Rémunération de l'emploi :**

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives selon expérience.

**Article 2 : confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- expérience avérée de 2 à 5 ans minimum dans le domaine de l'exploitation des équipements aquatiques,
- expérience en management d'équipes opérationnelles,
- maîtrise des enjeux de pilotage, de gestion financière, humaine et administrative des équipements aquatiques,
- maîtrise des outils de gestion nécessaires à l'exploitation des équipements aquatiques,
- maîtrise de la réglementation relative aux ERP, et plus spécifiquement aux équipements aquatiques,
- capacité d'adaptation et d'autonomie, être force de proposition,
- avoir des aptitudes relationnelles dans la négociation et la fédération des acteurs,
- être à l'aise avec les nouveaux outils de communication,
- être si possible titulaire d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur (BEESAN, BPJEPSAAN...),

**Article 3 : autorise** le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 035-19 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable du pôle aquatique à la direction du développement touristique et des grands équipements

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21918H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21918H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019